

## DEMANDE D'ABONNEMENT SCOLAIRE 2023-2024

L'abonnement scolaire Azalys est réservé aux primaires, collégiens et lycéens domiciliés et scolarisés dans l'une des communes d'Agglopolys.

**Les étudiants (BTS, IUT, Université...) et les apprentis de plus de 16 ans ne peuvent pas bénéficier de cet abonnement.**

**Remplissez la fiche de renseignement en page 2, joignez les éléments demandés en page 3 et retournez le dossier à l'agence Azalys** (3 rue du Commerce – 41000 BLOIS - ☎ 09 693 693 41)

**OU**

**Faites votre demande en ligne sur [boutique.azalys.agglopolys.fr](https://boutique.azalys.agglopolys.fr)** (sauf pour les élèves en train).

**Avant le 17 JUILLET 2023**

(Pour les élèves dont l'orientation ne serait pas encore définie au 17 juillet, un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 31 juillet 2023).

**ATTENTION ! APRES CETTE DATE, NOUS NE GARANTISSONS PAS DE TRAITER VOTRE DEMANDE POUR LA RENTREE. Nous vous rappelons qu'à partir du 16 août, l'attente à l'agence est importante en raison d'une très forte affluence.**

**Nouveaux abonnés :** votre carte jvmalin sera envoyée à domicile durant l'été (sauf pour les élèves qui arrivent par le train).

**Si vous avez déjà une carte jvmalin, CONSERVEZ-LA !**

Votre nouvel abonnement Azalys sera chargé à distance sur cette carte jvmalin durant l'été (sauf pour les élèves qui arrivent par le train). **Vous ne recevrez pas de confirmation par courrier**, le rechargement se finalisera lors de votre 1<sup>ère</sup> validation dans un bus, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**SNCF** Pour les élèves domiciliés à Onzain ou Veuves, qui arrivent par le train, **demande obligatoire sur support papier** à retourner avant le 10 juillet 2023 à l'agence AZALYS, **aucune demande en ligne.**

**A partir du 16 août 2023, présentez-vous à la gare SNCF de Blois ou Onzain** (selon votre choix page 2) :

**Vous ne possédez pas la carte jvmalin** → la gare SNCF vous remettra la carte jvmalin chargée de l'abonnement TER. L'abonnement Azalys sera, quant à lui, rechargé à distance.

**Vous possédez la carte jvmalin** → présentez votre carte jvmalin à la gare SNCF qui chargera l'abonnement TER. L'abonnement Azalys sera, quant à lui, rechargé à distance.



[azalys.agglopolys.fr](https://azalys.agglopolys.fr)



09 693 693 41\*

\*prix d'un appel local



Agence Azalys  
3 rue du commerce 41000 Blois



## CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'ABONNEMENT SCOLAIRE REGLEMENTE (ASR)

L'Abonnement Scolaire Réglementé (ASR), destiné aux élèves demi-pensionnaires, arrivant par le train, est entièrement subventionné par Agglopolys. Il est accordé sous réserve du règlement des frais de dossier de l'abonnement annuel Scolaire AZALYS (20€).

**Si vous avez déjà une carte jvmalin**, munissez-vous de cette carte jvmalin pour le chargement du titre SNCF et présentez-vous à la gare de votre choix, **à partir du 16 août 2023**.

**Vous n'avez pas encore de carte jvmalin** : présentez-vous à la gare de retrait choisie, **à partir du 16 août 2023**, pour récupérer votre carte jvmalin.

**ATTENTION** : pour les dossiers reçus après le 31 juillet 2023, nous ne garantissons pas que la carte soit prête avant la rentrée scolaire.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA CARTE D'ABONNE INTERNE SCOLAIRE (AIS)

La carte d'Abonné Interne Scolaire (AIS) est entièrement subventionnée par Agglopolys. Elle est accordée sous réserve du règlement des frais de dossier de l'abonnement annuel scolaire AZALYS (20€).

### MODALITES D'UTILISATION DE L'AIS :

L'Abonnement Interne Scolaire pour être valable est composé :

- d'**une carte AIS** nominative avec photo
- d'**un coupon** valable 6 mois ou l'année scolaire entière

**et**  
- d'un **fichet** de voyage correspondant à 32 trajets aller-retour accordés et pris en charge par Agglopolys (chaque date de trajet sera inscrite sur ce fichet par le titulaire de l'AIS de façon manuscrite)

**ou**  
- d'un titre de transport avec la réduction de la carte Rémi Liberté Jeune (information auprès de la gare) acheté lorsque l'utilisation des 32 trajets allers/retours pris en charge par Agglopolys sont épuisés.  
Cette tarification est applicable dans tous les trains (hors trains à réservation obligatoire), sur le parcours indiqué sur le coupon.

### MODALITES DE RETRAIT :

La carte, le coupon et le fichet sont à retirer à la gare de retrait que vous avez indiquée **à partir du 16 août 2023**.

### ATTENTION :

La confection des cartes (support papier) nécessite un délai **minimum de 15 jours**.

La date de validité des cartes dont les dossiers sont transmis au cours du mois de septembre débutera au plus tôt le 1er octobre 2023.

Pour les dossiers transmis ultérieurement, la validité des cartes débutera au plus tôt le 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant le dépôt de la demande.

En attendant d'obtenir la carte d'abonné scolaire SNCF (ASR ou AIS), un titre de transport devra être acheté auprès de la SNCF et restera **à la charge des parents**.

Toute fausse déclaration provoque la résiliation immédiate des abonnements en cours sans aucun dédommagement.

### IMPORTANT EN CAS DE PERTE OU VOL :

Un duplicata peut être établi pour **la carte et le coupon**. Le coût de confection du duplicata (réf : Tarifs Voyageurs SNCF) est à la charge exclusive des familles.

Durant les délais de confection du duplicata, le client est tenu d'acheter les billets auprès de la SNCF.

**AUCUN duplicata n'est délivré pour le fichet de voyage**. L'achat de titres de transport à 50% de réduction est nécessaire pour voyager et reste à la charge exclusive du bénéficiaire.

# FICHE DE RENSEIGNEMENT 2023/2024 – Elève scolarisé jusqu'en Terminale

Nom de l'élève (EN MAJUSCULES) \* : .....

Prénom \* : ..... Date de naissance \* : .....

**Pour les élèves de plus de 18 ans**, fournir une copie du dernier bulletin scolaire précisant l'avis du conseil de classe.

**Pour les élèves qui ont cours le mercredi après-midi**, fournir une attestation de l'établissement scolaire.

Sexe \* : Féminin  Masculin

Votre enfant possède-t-il une carte jvmalin \* ?  Oui  Non

**ETABLISSEMENT SCOLAIRE fréquenté à la rentrée scolaire 2023 \* :** .....

**Niveau de classe \* :** .....

**Nom de l'arrêt le plus proche du domicile \* :** .....

**Ligne empruntée \* :** .....

Nom du représentant légal (EN MAJUSCULES) \* : .....

Prénom \* : .....

Adresse \* : .....

Code postal \* : ..... Ville \* : .....

J'accepte de recevoir par voie postale les informations commerciales du réseau Azalys.

Téléphone fixe \* : ..... Téléphone portable : .....

J'accepte d'être contacté par téléphone pour des informations commerciales du réseau Azalys.

Email : .....

J'accepte de recevoir des propositions commerciales Azalys par voie électronique.

**Merci de cocher la case correspondante : \* voir document joint « les abonnements scolaires »**

ABONNEMENT	NE POSSEDE PAS de carte Jvmalin		POSSEDE DEJA une carte Jvmalin	
	QF > ou = 650	QF < 650	QF > ou = 650	QF < 650
<b>Scolaire</b>	<input type="checkbox"/> 23€	<input type="checkbox"/> 2€	<input type="checkbox"/> 20€	<input type="checkbox"/> 0€
<b>Scolaire + 1 ILLIMITE mensuel</b>	<input type="checkbox"/> 29€ <small>(26€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)</small>	<input type="checkbox"/> 8€ <small>(5€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)</small>	<input type="checkbox"/> 26€ <small>(23€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)</small>	<input type="checkbox"/> 6€ <small>(3€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)</small>
<b>Scolaire + ILLIMITE annuel</b>	<input type="checkbox"/> 83€ <small>(53€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)</small>	<input type="checkbox"/> 62€ <small>(32€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)</small>	<input type="checkbox"/> 80€ <small>(50€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)</small>	<input type="checkbox"/> 60€ <small>(30€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)</small>

L'élève viendra-t-il en train \* ? OUI  NON



Si oui, sera-t-il \* : INTERNE  DEMI-PENSIONNAIRE

J'autorise la SNCF à faire voyager mon enfant mineur par tous les moyens de substitution (Autocars, Taxis, ...) en cas de retard important ou d'incident de circulation.

Trajet SNCF \* : Origine : ..... Destination : .....

Gare de retrait de la carte jvmalin : BLOIS / ONZAIN (rayer la mention inutile)

**CLASSE : Cocher la case correspondante \* (A compléter pour les élèves qui arrivent par le train)**

MAT	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS	6ème	5ème	4ème	3ème	SEGPA	ULIS	Bac 2nde	Bac 1ère	Bac Term
								CPA	CAP	CAP2	BEP1	BEP2	Bac pro 2nde	Bac pro 1ère	Bac pro Term

**\* A compléter obligatoirement**

\* Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des transports scolaires disponible sur bus.azalys.agglopolys.fr ainsi que des règles de bonne conduite jointes au présent courrier

**CERTIFIE EXACT, SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL \* :**

A : ..... Signature :

Le : .....

**Communes d'Agglopolys** : Averdon, Blois, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Chitenay, Cormeray, Cour-Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, La Chapelle-Vendômoise, La Chaussée-Saint-Victor, Lancôme, Landes-le-Gaulois, Les Montils, Marolles, Ménars, Mesland, Monteaux, Monthou-sur-Bièvre, Rilly-sur-Loire, Saint-Bohaire, Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Denis s/Loire, Saint-Etienne-des-Guérets, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Sambin, Santenay, Seur, Valaire, Valencisse, Valloire s/Cisse, Veuzain s/Loire, Villebarou, Villefrancoeur, Villerbon et Vineuil

**Joindre à cette fiche :**

- 1) **1 chèque** du montant global, à l'ordre de KEOLIS BLOIS (préciser les noms et prénoms des enfants au dos du chèque)
  - Pour tout montant supérieur à 160€, vous pouvez payer en 3 fois : fournir 3 chèques qui seront débités sur les 3 mois successifs à partir du chargement de la carte jvmalin.
- 2) En cas d'exonération des frais de dossier, joindre une **attestation CAF, MSA ou CIAS** (de moins de 3 mois) sur laquelle figurent votre **Quotient Familial et les ayants-droit** (nom des enfants à charge).
- 3) Pour les **nouveaux abonnés** uniquement, **1 photo d'identité** (préciser le nom et le prénom au dos de la photo). La photo vous sera retournée avec la carte jvmalin.  
La photo pourra être conservée sous forme numérique afin de permettre une nouvelle fabrication de la carte de votre enfant si nécessaire.

**Les conditions générales de vente d'Azalys** sont disponibles sur [bus.azalys.agglopolys.fr](http://bus.azalys.agglopolys.fr), ou à l'agence Azalys, sur simple demande.

**Le règlement des transports scolaires** est disponible sur [www.agglopolys.fr](http://www.agglopolys.fr) et [bus.azalys.agglopolys.fr](http://bus.azalys.agglopolys.fr)

*Les informations recueillies par Keolis Blois, exploitant du réseau Azalys, font l'objet d'un traitement informatisé nécessaire à la gestion des abonnements, des relations commerciales ainsi qu'à la gestion des impayés. Ces données sont destinées à Keolis Blois, qui est responsable du traitement, ainsi qu'aux entreprises partenaires de transport. Vos données sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative des services souscrits et la promotion des services.*

*Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible sur [bus.azalys.agglopolys.fr](http://bus.azalys.agglopolys.fr)*

*Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement à des fins commerciales. Vous pouvez exercer ces droits, ou adresser toute autre question à Keolis Blois 22 rue Laplace 41000 Blois ou via le formulaire de contact du site [bus.azalys.agglopolys.fr](http://bus.azalys.agglopolys.fr)*

**Cadre réservé à la SNCF (ASR) :**

**Montant à facturer (100 % du coût total): .....€**

**N° de compte client : 412**

**N° de la carte jvmalin :**

**N° de contrat :**

**N° du bon (quantième + n°) :**

—

**Cadre réservé à la SNCF (AIS) :**

**Montant à facturer (100 % du coût total) : .....€**

**KM : ..... Prix par AR : .....€**

**N° de compte client : 416**

**N° de la carte jvmalin :**

**N° du fichier voyage :**

**CADRE RESERVE  
A L'AGENCE AZALYS**

Mode de règlement

CHQ  ESP  CB

Date de réception :

Subvention accordée à compter du :

Cachet et signature

Du délégataire d'Agglopolys